

Lyon, le 7 mars 2026

Réponse à Zéro Déchet Lyon

Je vous remercie pour votre interpellation et pour l'attention que vous portez aux élections métropolitaines des 15 et 22 mars 2026. Ce scrutin concerne directement le quotidien des habitants de notre territoire du fait des nombreuses compétences exercées par la Métropole de Lyon : développement économique et emploi, mobilités, logement, eau et assainissement, transition écologique, aménagement, solidarités, collèges, qualité de vie et services publics locaux. Autant de leviers structurants pour l'avenir du territoire et pour les conditions de vie de ses habitantes, habitants, acteurs économiques comme associatifs.

Dans ce cadre, les 14 listes *Avançons ensemble avec Bruno Bernard, l'union de la gauche et des écologistes* et leurs 178 candidates et candidats engagés dans cette élection portent une responsabilité collective : prolonger et ouvrir une nouvelle étape pour la Métropole de Lyon, en s'appuyant sur l'action conduite ces dernières années, tout en préparant le territoire aux grandes transformations à venir. Il s'agit de consolider un modèle métropolitain capable de protéger les biens communs, de renforcer les solidarités, d'accompagner l'activité économique et l'innovation, et d'anticiper les transitions écologiques, sociales et démocratiques.

Attachés au débat d'idées, à la confrontation argumentée et à la construction de projets collectifs avec les forces vives du territoire, nous avons souhaité répondre précisément aux questions que vous soulevez. Vous trouverez ci-après nos éléments de réponse, dans un esprit de clarté, d'engagement et de contribution au débat public métropolitain.

Bruno Bernard

Président-candidat

La transformation durable de nos modes de production et de consommation constitue un axe majeur de l'action conduite par la Métropole de Lyon depuis 2020. Nous avons fait le choix d'un changement structurel : passer d'une logique centrée sur le traitement des déchets à une politique ambitieuse de réduction à la source, de réemploi et de valorisation locale des matières.

Le cap est clair : faire des déchets une ressource pour le territoire, et sortir progressivement du tout-jetable.

1. Soutenir les commerces de vrac pour rendre cette offre accessible partout

La réduction des emballages constitue une priorité forte de la Métropole. Elle est au cœur du Plan Zéro Plastique à usage unique, qui vise à accélérer la suppression des emballages jetables, et s'inscrit dans l'objectif global de réduction de 25 % des déchets fixé par le Schéma Directeur des Déchets.

Les emballages représentent le premier axe d'évitement par les habitantes et habitants identifié dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). C'est pourquoi nous avons fait le choix d'un accompagnement très opérationnel des acteurs économiques et associatifs.

Concrètement, cela s'est traduit par :

- **Accompagnement des commerces et de la vente à emporter :** La Métropole a mis en place et finance la totalité du coût de la consigne pour les commerçants de vente à emporter qui s'engagent dans une démarche de réemploi, afin de lever le frein économique au passage au contenant réutilisable.
- **Mobilisation des CCAS et de la restauration collective :** Des solutions de réduction des emballages et de développement du réemploi ont été déployées auprès des CCAS et dans la restauration collective, ainsi qu'au restaurant administratif métropolitain.
- **Soutien direct au vrac et aux acteurs engagés :** Nous avons financé et accompagné les associations et partenaires du vrac, ainsi que les entreprises développant des solutions concrètes de réduction des déchets, notamment via l'Appel à Projets "Réduction des déchets", qui soutient l'innovation locale.
- **Mise en réseau via Lyon Pacte PME :** Organisation d'événements de mise en relation entre apporteurs de solutions (réemploi, vrac, alternatives aux emballages) et professionnels mettant sur le marché des emballages. Ces rencontres permettent de présenter les enjeux réglementaires, clarifier les

obligations des producteurs, et mettre en relation concrètement offreurs de solutions et commerçants.

Cette dynamique a permis de structurer progressivement un écosystème local favorable à la réduction des emballages.

Pour le prochain mandat, nous poursuivrons et amplifierons cet accompagnement.

Nous proposerons :

- Un plan de soutien ciblé au vrac afin d'en faciliter l'accès dans tous les quartiers, notamment ceux aujourd'hui moins pourvus.
- L'intégration d'objectifs de réduction des emballages et de développement du vrac dans les aides aux entreprises et aux commerces.
- Le renforcement des temps de mise en relation entre fournisseurs de solutions de réemploi et professionnels, en poursuivant le travail engagé via le Lyon Pacte PME.
- La mobilisation de la commande publique pour encourager les approvisionnements sans emballage.
- La poursuite et le renforcement du soutien aux associations et partenaires du vrac, afin de consolider la filière et d'accompagner les changements de pratiques.

L'enjeu est clair : faire du vrac et du réemploi des solutions accessibles à toutes et tous, et non des alternatives réservées à certains quartiers ou publics.

2. Développer la vaisselle réemployable dans la restauration rapide et à emporter

La Métropole a adopté lors de ce mandat un Plan Zéro Plastique à usage unique parmi les plus ambitieux en Europe. Il s'est traduit par des actions très concrètes.

- Sur les grands événements :
 - Mise à disposition d'un parc métropolitain de vaisselle lavable et réemployable, utilisable par les organisateurs.
 - Accompagnement opérationnel par l'association Aremacs, spécialisée dans la gestion responsable des événements.
 - Déploiement de dispositifs de consigne sur les grands rassemblements, notamment place Bellecour lors de la Fête des Lumières 2025.

- Mise à disposition de fontaines à eau mobiles, afin de limiter la distribution de bouteilles plastiques.
- Pour la restauration du quotidien :
 - Financement intégral de la consigne pour les commerces de vente à emporter.
 - Création d'un service d'accompagnement dédié pour aider les restaurateurs à basculer vers le réemploi.
 - Structuration progressive d'une filière mutualisée de contenants réemployables à l'échelle métropolitaine.

Pour le prochain mandat, nous proposons :

- D'élargir le parc métropolitain de vaisselle réemployable.
- De développer l'accompagnement des événements publics et privés.
- De structurer une filière territoriale mutualisée de lavage et logistique.
- D'accompagner l'évolution de la réglementation nationale en faveur de la consigne.

Nous sommes aujourd'hui dans une logique d' « industrialisation » du réemploi, pour sortir durablement du tout-jetable.

3. Promouvoir la seconde vie via la location et la mutualisation d'objets

Sur ce mandat, la Métropole a renforcé son soutien aux ressourceries et acteurs du réemploi, modernisé les déchetteries en intégrant un service de donnerie pour mieux orienter vers la seconde vie, et déployé depuis 2025 un service de collecte à domicile des encombrants et du gros électroménager afin de favoriser leur réutilisation.

Nous développerons plus largement des donneries métropolitaines en complément des déchetteries et de déchetteries mobiles, afin de faciliter le don et le tri des objets du quotidien. Nous soutiendrons également les initiatives locales de location et de mutualisation (outillage, équipements, électroménager), et intégrerons davantage le réemploi dans les achats publics.

4. Éradiquer le plastique dans la petite enfance

Des démarches ont été engagées pour limiter les plastiques à usage unique dans les événements et équipements relevant de la Métropole, en cohérence avec le Plan Zéro

Plastique. Plusieurs expérimentations ont été également lancées avec la Ville de Lyon sur la filière couche (couches lavables et couches compostables).

Nous viserons un objectif « zéro plastique à usage unique » dans les établissements métropolitains et communaux de la petite enfance, avec un référentiel d'achats responsables et un accompagnement des communes volontaires. Cette orientation s'inscrit dans une politique globale de santé environnementale et de protection des plus jeunes.

5. Instaurer des mesures incitatives pour booster la réduction des déchets

La Métropole a engagé de nombreuses actions pour réduire à la source les déchets. Elle a aussi généralisé le tri à la source des biodéchets : 2 632 bornes installées, 1,1 million d'habitants desservis, 33 500 composteurs distribués, 1 000 sites de compostage partagé actifs, et 16 700 tonnes de compost produites entre 2021 et 2024, valorisées localement. Nous avons également diminué la fréquence de collecte des ordures ménagères, ce qui a permis d'inciter à la réduction des déchets.

Sur le mandat, nous constatons ainsi une baisse de 14% des ordures ménagères résiduelles.

Nous poursuivrons l'adaptation des fréquences de collecte et mettrons en place des dispositifs permettant de mieux suivre l'application des gestes de tri. En articulation avec le plan propreté, nous généraliserons les brigades assermentées, en coordination avec les communes, pour faire respecter le règlement de collecte, lutter contre les dépôts sauvages et sensibiliser à la réduction des déchets. L'objectif est d'encourager concrètement la réduction à la source et de mieux articuler prévention et sanction.

6. Améliorer l'accès au tri à la source, notamment pour les emballages et les déchetteries

Les consignes de tri ont été étendues et le maillage des points d'apport renforcé. Le tri des biodéchets a été généralisé à grande échelle.

La Métropole renforcera également le tri et la valorisation des matières, en étudiant notamment la généralisation du tri à la source des papiers et cartons, dont les volumes ont fortement augmenté depuis la crise sanitaire. En lien avec l'ADEME, une étude sera lancée pour développer un projet de centre de tri territorial du textile, afin de structurer les filières locales de réemploi et de recyclage.

Après les expérimentations lancées sur ce mandat, le tri sur l'espace public sera également déployé, en concertation avec les Architectes des Bâtiments de France, afin de concilier efficacité environnementale et qualité des espaces urbains.

La réduction des déchets constitue un levier majeur de transition écologique, mais aussi un enjeu de justice sociale, de santé publique et de développement économique local. Le prochain mandat devra permettre d'accélérer la baisse des déchets par habitant, de développer massivement le réemploi avant recyclage et de rendre les solutions zéro déchet accessibles dans tous les quartiers de la Métropole.

